

Paris, le 5 mai 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

3^{ème} édition du « Prix de l'AFFO » : le coup d'envoi est donné

Après deux éditions réussies, l'Association Française du Family Office (AFFO) lance le « Prix de l'AFFO 2015 », dédié aux étudiants de 3^{ème} cycle de type master, spécialisé en gestion de patrimoine. L'association renforce ainsi son engagement dans la recherche et l'innovation, et resserre ses liens avec les universités et les grandes écoles du territoire national.

Depuis sa création en 2013, le Prix de l'AFFO récompense un mémoire de 3^{ème} cycle en rapport avec le métier de family office. Il permet d'encourager les jeunes diplômés dans ce métier d'avenir. Son objectif final est de développer la notoriété du métier de family office et de promouvoir son implication dans la performance économique des entreprises familiales.

Dans le cadre de ce concours, des critères spécifiques permettent au jury du Prix de l'AFFO de retenir un lauréat parmi les étudiants, notamment les applications concrètes à l'entreprise familiale et la contribution au métier de family office des mémoires présentés. Ces derniers doivent en outre impérativement concerner l'un des domaines de recherche suivants : sciences de gestion (finance, stratégie...), sciences économiques, droit (droit des affaires, droit des sociétés...), sciences politiques, sociologie ou psychologie.

A l'occasion de sa deuxième édition en 2014, l'AFFO a ainsi eu le plaisir de récompenser Thomas Luce, étudiant de l'EDHEC Business School, pour son mémoire : « L'intrapreneuriat dans les entreprises familiales : un mode de management de l'innovation pertinent ? ».

La remise du Prix de l'AFFO 2015 aura lieu en décembre prochain, à l'occasion des Rencontres Annuelles 2015 de l'AFFO. Les lauréats y présenteront succinctement leurs travaux, en présence des membres du jury et de nombreuses personnalités du monde des affaires. Ils se verront attribuer une dotation de 2.000 € pour le premier prix et 1.000 € pour le deuxième prix.

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont disponibles sur le site : www.affo.fr
Les dossiers sont à déposer entre **le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2015**.

Créée en mai 2001, L'AFFO est une association à but non lucratif qui regroupe des mono-family offices, les multi-family offices, et les professionnels partenaires au service des entreprises familiales.

Présidée par Jean-Marie Paluel-Marmont, l'Association a pour vocation de participer au développement et à la reconnaissance du métier de family office, métier de conseil et de prestations de services dédié à une ou plusieurs familles, dont l'objectif est de favoriser l'harmonie et l'intérêt économique de ces dernières, dans une vision transgénérationnelle. L'AFFO offre à ses membres des lieux d'échanges, d'expertises et de connaissances.

Ethique et déontologie sont au cœur des fondamentaux de l'AFFO. Ainsi, un groupe de travail a rédigé la charte de l'association, que les membres signent et s'engagent à respecter. Ce document complète l'étude AFFO-Deloitte consacrée à la définition des contours du métier de Family Office.
